

PROCES VERBAL des délibérations du Conseil d'Administration du 26 juin 2025

Année scolaire 2024 – 2025

Quorum : 13

Présidente : Mme SAPINA Joëlle

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation : 16 juin 2025

Le quorum étant atteint, Madame SAPINA ouvre la séance à 18h40

A – VIE DE L'ETABLISSEMENT

1 – Désignation du secrétaire de séance :

M. Danière se propose.

2 – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 10 décembre 2024 (vote) :

L'ordre du jour portait sur l'approbation du budget et le vote de contrats et conventions.

Mme SAPINA soumet le compte rendu au vote du conseil.

Le compte-rendu du CA du 10 décembre est adopté.

2 – Présentation de la structure pédagogique et de la DHG :

- Madame SAPINA présente dans un premier temps l'organisation de la structure pédagogique retenue.

Mme SAPINA soumet l'organisation de la structure pédagogique au vote du conseil.

L'organisation de la structure pédagogique de l'établissement est adoptée.

- Madame SAPINA présente la proposition de répartition horaire globale au conseil d'administration

Mme SAPINA soumet la répartition de la Dotation Horaire Globale au vote du conseil.

La répartition de la Dotation Horaire Globale est adoptée.

3 – Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement (vote) :

Le rapport de la cheffe d'établissement est présenté au conseil d'administration.

Madame Roya-Pinguet remarque que les horaires de début d'AS laissent peu de temps aux élèves pour rentrer déjeuner. Madame Sapina indique alors que les élèves peuvent déjeuner au collège. Madame Le Gall ajoute qu'une quinzaine d'élèves déjeunent dans la salle de permanence tous les mercredis. Ils ont à leur disposition un réfrigérateur et un four micro-ondes.

Madame Benkhef observe que l'arrivée tardive de l'assistante sociale ne lui a pas permis de se présenter aux familles et souhaite que la prochaine assistante sociale soit davantage repérée par les familles.

Madame Pascual indique que son fils a calculé le nombre de cours manqués dans l'année pour sa classe et que ce nombre est supérieur à celui mentionné dans le rapport. Monsieur Danière explique que les chiffres

fournis dans le rapport sont directement extraits du logiciel Pronote sur lequel toutes les informations sont entrées et qui effectue automatiquement les calculs qui ne sont donc pas susceptibles de contenir d'erreurs. Mme SAPINA soumet le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement au vote du conseil.

Le rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement est adopté.

4. Autorisation de recrutement des personnels de droit public (vote)

L'équipe d'assistants d'éducation va être partiellement renouvelée à la rentrée.

Madame Sapina procède au vote de l'autorisation de recrutement des personnels de droit public.

L'autorisation de recrutement de personnels de droit public est adoptée.

6. Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Le collège est partenaire de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées dans le cadre des cordées de la réussite depuis de nombreuses années. Quinze élèves bénéficient d'un programme d'initiation à la culture scientifique sur une douzaine de mercredis après-midi durant l'année scolaire.

Pour la prochaine rentrée, le programme de l'année porte sur le thème suivant : « Révéler la nature et s'en inspirer ». Une sortie découverte au Jardin des Plantes est programmée lors d'une séance.

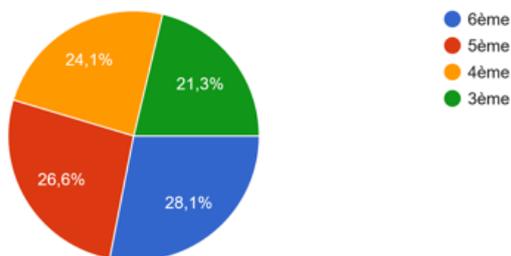
Madame Sapina procède au vote de la convention avec l'ENPC.

La convention de partenariat avec l'ENPC est adoptée.

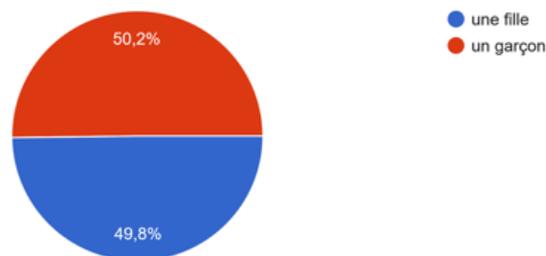
7. Résultats de la consultation sur les toilettes mixtes :

Monsieur Danière présente le résultat de la consultation.

Dans quelle classe es-tu ?
474 réponses

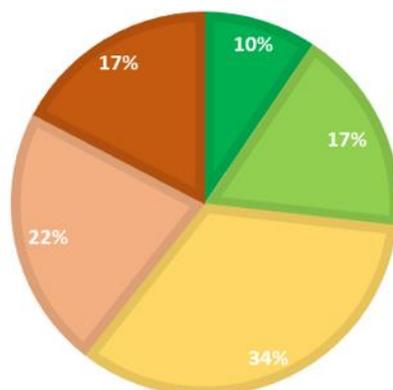


Tu es ...
474 réponses



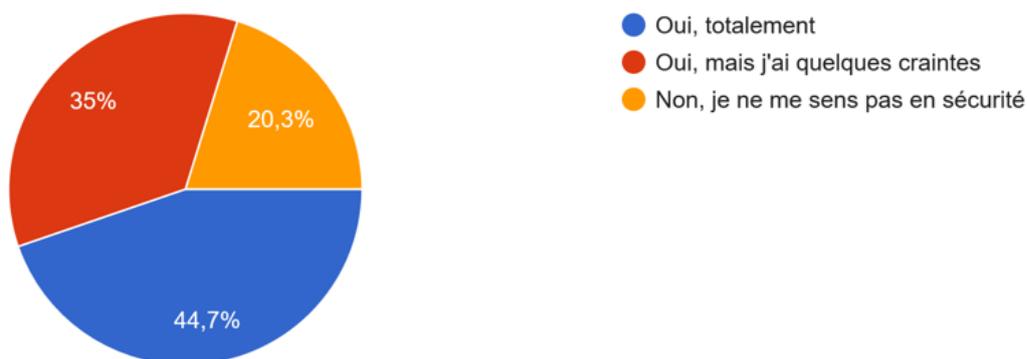
QUE PENSES-TU DES NOUVELLES TOILETTES MIXTES DANS TON COLLÈGE ?

■ J'aime beaucoup ■ C'est plutôt bien ■ Ca ne me dérange pas
■ Je n'aime pas trop ■ Je n'aime pas du tout



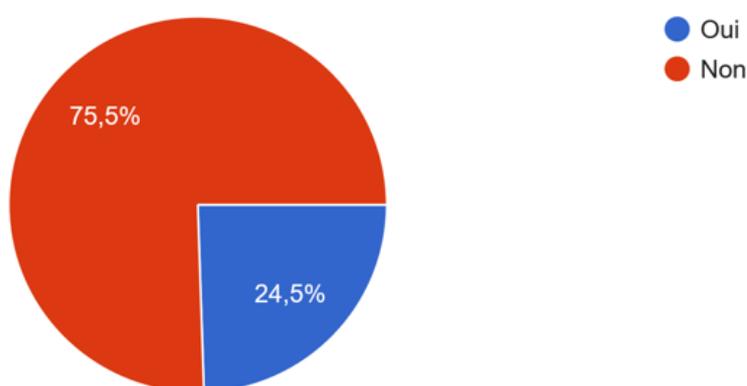
Te sens-tu en sécurité lorsque tu utilises les toilettes mixtes ?

474 réponses



As-tu observé des problèmes spécifiques depuis l'installation des toilettes mixtes ?

474 réponses



8. Questions diverses :

- **Serait-il possible de décaler les heures des conseils de classe ?**

A la demande des parents, les conseils de classe qui avaient lieu auparavant à partir de 16h00 ont été décalés. Il y a deux sessions de conseils par jour, ce qui fait commencer le second conseil de classe à 18h15. Il est difficile de reculer encore le début de ces seconds conseils. Pour ce qui est des élèves de 3^{ème}, le conseil de classe est très long et oblige à garder les élèves au collège, ce qui implique une surveillance. Les assistants d'éducation terminent leur service au plus tard à 17h45. Il n'est donc pas possible de retarder le début des conseils de classe de 3^{ème} non plus.

- **Avez-vous pu faire un bilan sur le questionnaire des toilettes qui avait été proposé aux élèves ?**

Réponse apportée ci-dessus

- **Y a-t-il déjà une date pour la réunion parents/professeurs des 6^{ème} ?**

Les dates des différentes réunions de rentrée ne sont pas encore décidées.

- **Où en est le recrutement de l'assistante sociale ?**

Madame Norek quitte le poste qui sera occupé dès la rentrée par une nouvelle assistante sociale.

- **Les repas de cantine de fin d'année scolaire seront-ils facturés ?**

Le service de demi-pension prend fin mardi 24 juin pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} à compter du mardi 24 juin et vendredi 27 juin pour les élèves de 3^{ème}.

Madame Chhom-Chhay et Madame Bah font part de leur incompréhension face aux nouvelles règles de remboursement des repas de cantine en cas de maladie.

Madame Lemaire précise que les collèges ne sont pas décisionnaires des règles qui régissent le remboursement des repas de cantine décidé par le Conseil départemental et invite les parents qui le souhaitent à transmettre leurs remarques à celui-ci. Elle précise toutefois que la règle d'une absence

supérieure à 8 jours pour un remboursement était la même avant la reprise de la demi-pension par le Département.

- **Cours de technologie, plusieurs remontées sur différents niveaux de classe concernant le contenu des cours incompris.**

La remarque a été transmise à Mme Saïdan, professeure de technologie qui a été assez surprise car aucun élève, ni aucune famille ne lui ont fait de tels retours auparavant. Elle va veiller à rendre plus explicites ses cours et pense que le travail sur le logiciel Scratch a pu être complexe pour les élèves.

- **Serait-il possible de tracter à la matinée porte ouverte ?**

Oui, bien sûr. Il est même possible pour l'association d'avoir un stand dans le hall du collège.

- **Les dates pour les stages de 3° sont-elles déjà connues ?**

Sous réserve d'une modification, le stage de 3^{ème} a toujours lieu la dernière semaine avant les congés de Noël.

B – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

1 –Convention d'occupation précaire (COP) et nécessité absolue de service (NAS) (pour vote)

- a) Convention d'occupation précaire – Pour vote :

Le conseil d'administration doit se prononcer sur le renouvellement, en C. O. P. (convention d'occupation précaire) du logement à Madame Le Gall, Conseillère Principale d'Education.

La valeur locative du bien était, pour l'année scolaire 2024– 2025, était d'un montant de 851.37 €, auquel s'ajoute le montant de la provision pour charges (eau, gaz, électricité) de 100.00 €. L'actualisation de la redevance mensuelle s'effectuera à partir du 01 septembre 2025, en fonction de l'indice de révision des loyers.

Mme SAPINA soumet la convention d'occupation précaire au vote du conseil.

La convention d'occupation précaire au bénéfice de Madame Le Gall est adoptée.

- b) Les concessions par nécessité de service – Pour vote :

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents, les concessions par nécessité de service, comme suit :

- . logement du Principal
- . logement du Principal Adjoint
- . logement du Gestionnaire
- . logement de la Gardienne

Mme SAPINA procède au vote du conseil.

Les concessions par nécessité de service sont adoptées.

Le conseil n'ayant pas de question, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de séance

Rémy DANIERE

La Présidente du Conseil d'Administration

Joëlle SAPINA